



Institut du
COMMERCE
PARTAGE & PROSPECTIVE

Règlement des Mètres IFM 2017



INSTITUTDUCOMMERCE.ORG LA NOUVELLE PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE PROSPECTIVE | POUR ANTICIPER LES MUTATIONS
DU CONSOMMATEUR ET DU COMMERCE | NÉE DE LA FUSION DES 3 ASSOCIATIONS PARITAIRES : ECR FRANCE - IFLS – IFM



Les Prix de l'Institut du Commerce

L'institut du Commerce réunit depuis 2017 le meilleur des champs d'expertise des 3 associations paritaires industriels-distributeurs qu'il réunit : ECR France, l'IFLS, l'IFM.

Il a pour mission mieux répondre aux besoins communs de ses membres en les aidant à construire collectivement les trajectoires du commerce à moyen et long terme à partir des attentes des consommateurs et d'une meilleure compréhension des mutations profondes de la grande consommation, la distribution et le commerce.

Les Trophées ECR et les **Mètres IFM** font partie de l'ADN fort dont il a hérité.

Ces deux types de prix, complémentaires, seront remis lors des Journées Annuelles de l'Institut du Commerce, le 21 et 22 Novembre prochain afin de récompenser les dossiers collaboratifs les plus innovants qui transforment toute la chaîne de valeur.

NB : Comme en 2016, sous l'égide d'ECR France, l'Institut du Commerce récompensera en décembre avec les Trophées Innolab Startups les jeunes pouces qui peuvent révolutionner la Supply Chain, le Commerce voire la Consommation de demain.

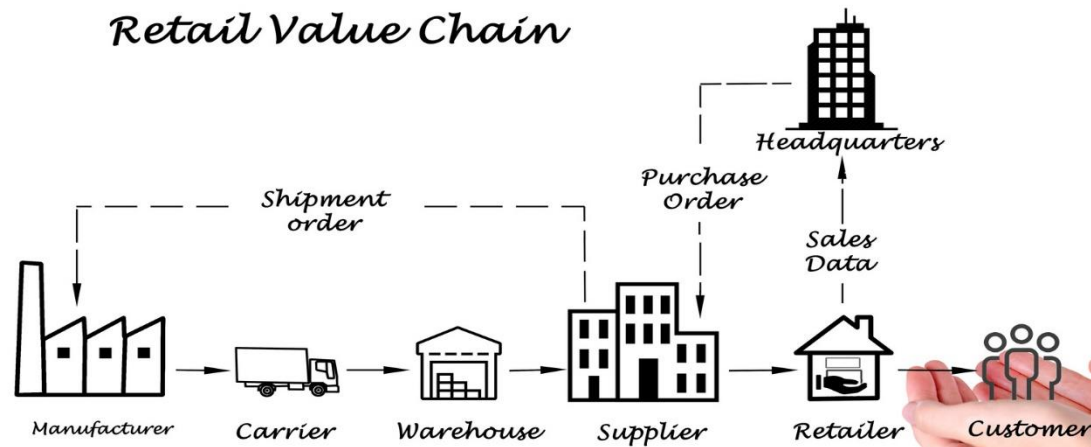


Trophées ECR vs Mètres IFM

Trophées ECR Mètres IFM

Périmètre	Ensemble de la chaîne de valeur (supply chain, RSE, connaissance shopper...)	Merchandising, E-Merchandising & Category management
Approche collaborative industrie-Commerce	Dossiers déposés conjointement	Possibilité pour l'industriel de déposer son dossier seul.
Visibilité pour le conso-shopper	Les changements seront perceptibles par le CONSOMMATEUR ou le SHOPPER dans l'amélioration de l' OFFRE (produits/services, prise en compte du développement durable, meilleure disponibilité de ses produits, ...)	Les changements sur la CATEGORIE doivent être visibles par le SHOPPER dans le RAYON du magasin ou du site Internet
Jury	Tiers neutres (école, associations, journalistes, Ministère, Institut d'étude....)	Anciens lauréats & Experts

Retail Value Chain



Descriptif des Mètres IFM

LES METRES IFM RECOMPENSENT

les meilleures collaborations industrie-commerce favorisant la rencontre du produit ou du service et du client sur le point de vente physique ou online.

CRITERES D'EVALUATION

- Originalité et pertinence de la **DEMARCHE**
- Approche **CATEGORIELLE**
- **RESULTATS obtenus** (Test & déploiement)
- Apports pour le **CONSO-SHOPPER**

JURY

- Anciens lauréats
- Experts
- Etudie les dossiers, assiste à la soutenance orale et délibère

PRIX

- 1 Mètre d'Or au maximum
- Mètres d'Argent
- Mètres de Bronze
- @-Mètres (NEW)
- Eventuellement 1 Prix Spécial du Jury

RETROPLANNING

- Confirmation de la participation : avant le **20/09/17**
- Envoi du dossier de candidature avant le : **06/10/17**
- Soutenance de 30mn devant le jury : **17/10/17**
- Information des lauréats : **18/10/17**
- Envoi par les lauréats de leur vidéo avant le : **17/11/17**
- Présentation de la vidéo par les lauréats (3 mn max) et remise de prix lors des Journées Annuelles de l'Institut du Commerce : **22/11/17**

Les **METRES IFM**

Qui peut concourir?

TOUS LES INDUSTRIELS ET LES DISTRIBUTEURS peuvent concourir gratuitement, qu'ils soient ou non adhérents de l'Institut du Commerce

PLUSIEURS DOSSIERS de candidatures peuvent être déposés par société selon les produits, le(s) partenaire(s).

LE PROJET PEUT ETRE :

- un projet Industriel uniquement
- un projet Distributeur uniquement
- un projet Industriel et Distributeur ensemble

Les **METRES IFM**

Les critères du jury

Originalité et pertinence de la DEMARCHE

Approche CATEGORIELLE

RESULTATS obtenus

Test & déploiement

Apports pour le CONSO-SHOPPER

D'autres critères sont également pris en compte comme la transversalité de l'approche, l'implication des équipes ...

Déroulé

- **Avant le 20 septembre : préparation du dossier**
 - Mise à disposition des dossiers papier des années précédentes en lecture seule dans les bureaux de l'Institut du Commerce
 - RDV / point téléphonique avec l'équipe de Institut du Commerce pour la constitution du dossier.
 - Confirmation de la participation
- **Avant le 6 octobre : envoi du dossier de candidature**
 - Règlement signé et présentation du dossier (accessible seulement à l'équipe de Institut du Commerce)
- **17 octobre : soutenance orale de 30 mn devant le jury**
 - Une présentation imprimée de votre dossier de candidature en 10 exemplaires (+ tout autre support que vous jugez utile)
 - Délibération du jury
- **18 octobre : Information des lauréats par l'Institut du Commerce**
 - Palmarès tenu secret jusqu'à la remise de prix
- **17 novembre : date limite pour les lauréats pour l'envoi de la vidéo/powerpoint animé***
- **22 novembre : remise de prix lors des Journées Annuelles de l'Institut du Commerce et présentation**

NB : Les supports de présentation devront être approuvés par l'Institut du Commerce au préalable.

NB : la vidéo/powerpoint animé* mettra en scène « l'avant-après » en rayon (en point de vente ou online)- durée max 5mn

Les **METRES IFM**

Le Jury

- Lauréats des années précédentes
- Des experts
- Etudie les dossiers, assiste à la soutenance orale et délibère

Le jury est souverain dans ses décisions. Il est dans l'obligation de maintenir une grande confidentialité sur tous les dossiers reçus, qui ne pourront être communiqués à des tiers. Seuls les dossiers sélectionnés pourront faire l'objet d'une communication après la remise des prix.

Les METRES IFM

Le palmarès des années précédentes

	2013	2014	2015	2016
MÈTRE D'OR	<ul style="list-style-type: none">• Haribo (Anne Gabel)	<ul style="list-style-type: none">• Mom Materne (Christelle Ferlin-Calvet)	<ul style="list-style-type: none">• JDE (Zeina Bellone)	<ul style="list-style-type: none">• D'Aucy (Stéphanie Contini)
MÈTRE D'ARGENT	<ul style="list-style-type: none">• Fleury Michon (Christophe Delaunay)• Petit Navire (Eva Layani)	<ul style="list-style-type: none">• William Saurin (Fabienne Francon)• Groupe Bel (Virctorine Buisson)• Mondelez (Marielle Patarin)	<ul style="list-style-type: none">• Babyliiss (Yan Behr)• Britvic (Tesseire) (Llaetitia Pages)	<ul style="list-style-type: none">• Triballat Noyal (Laurence Couton)
MÈTRE BRONZE	<ul style="list-style-type: none">• Saint Hubet (Yves Pouilly)• Lactalis (Anne Charles-Pinault)• Bacardi (Sébastien Miral)		<ul style="list-style-type: none">• Lactalis (Jean-Philippe Gateau)• Heineken-Carrefour (Jessica Barreau)• MDH (Guillaume Hameeuw)	<ul style="list-style-type: none">• Lactalis (Marie-Hélène Abry)• Savencia (Thierry Servoz)
E-MÈTRE		<ul style="list-style-type: none">• Presstalis (Nathalie Coste)		
PRIX SPÉCIAL	<ul style="list-style-type: none">• Sodastream (Karine Piccone)			

Les METRES IFM

Les Prix

- 1 Mètre d'Or au maximum
- Mètres d'Argent
- Mètres de Bronze
- @-Mètres (NEW)
- Eventuellement 1 Prix Spécial du Jury

Mais aussi :

- Mise en avant de leurs projets sur le site de l'Institut du Commerce
- Couverture presse dans les magazines spécialisés
- Présentation devant l'auditoire des Journées Annuelles de l'Institut du Commerce les 21 et 22 novembre 2017 (en plénière et en atelier)
- Possibilité d'utiliser le logo Mètres IFM 2017
- 3 entrées gratuites le 22 novembre pour les speakers lauréats



Venez consulter les dossiers des années précédentes dans nos bureaux

Les **METRES IFM**

Dispositions légales

COMMUNICATION

Les événements liés au déroulement et à la remise des Mètres IFM feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, par l'image et la parole. La participation aux Mètres IFM entraîne l'acceptation du présent règlement et spécialement l'autorisation d'utilisation des noms cités, des images et des vidéos.

Les lauréats autorisent par avance et sans contrepartie financière l'Institut du Commerce à évoquer dans ses supports de communication (dossier de presse, newsletter, sites internet, réseaux sociaux notamment) les initiatives présentées dans les dossiers de candidatures, sans limite de temps. De telles publications seront validées au préalable par les lauréats. Ces derniers seront chargés de la rédaction avec leur partenaire d'un communiqué de presse relatif à leur dossier. Cette disposition garantit l'organisateur de tout recours de tiers à cet égard.

Le détail des dossiers présenté au jury ne sera disponible qu'en consultation en format papier par les futurs potentiels candidats dans les bureaux de l'Institut du Commerce.

Les documents fournis sont cédés gratuitement et libres de droits à l'Institut du Commerce.

Les lauréats et les partenaires sont invités à communiquer le palmarès et à utiliser les documents de communication fournis par l'Institut du Commerce.

RESPONSABILITE

L'Institut du Commerce ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable si le concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

LOIS INFORMATIQUES

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante : Institut du Commerce 14 rue Magellan 75008 PARIS

Les **METRES IFM**

Acceptation du règlement

La participation des candidats aux Mètres IFM 2017 implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

J'accepte les conditions du règlement des Mètres IFM 2017
Document à retourner signé à idc@institutducommerce.org

Prénom Nom :

Société :

Fait à :

Le :

Signature :

Prénom Nom :

Société :

Fait à :

Le :

Signature :

Contacts & Information

Pendant le déroulement du concours, les sociétés candidates pourront, si elles le souhaitent, demander des informations complémentaires :



Xavier **HUA**
Directeur Général
xavier.hua@institutducommerce.org
01 56 89 89 32



Emilie **CHALVIGNAC**
#Comité et Groupes de travail ECR "Offre"
emilie.chalvignac@institutducommerce.org
01 56 89 89 30